

© Barbara Haggh, 21 October 2004. All rights reserved.

## MAGNUS LIBER - MAIUS MUNUS, APPENDICE/APPENDIX II:

voir/see Barbara Haggh & Michel Huglo, "Magnus liber – Maius munus,"  
*Revue de musicologie* 90/2 (2004): 181-218.

### Firenze, Archivio di Stato, fondo Mediceo avanti il Principato

Ces documents peuvent être consultés sur le site <<http://www.archiviodistato.firenze.it/Map/>>.  
These documents can be consulted at the website <<http://www.archiviodistato.firenze.it/Map/>>.  
Soulignements dû à l'éditeur, Barbara Haggh. The underlining is by the editor, Barbara Haggh.

#### filza 93, doc. 608 [20 March 1440]

Tresch[ie]r s[eigneur] et bon ami. Pour vous dire et exposer aucu[n]es choses qui grandeme[n]t me touchent, Je envoie p[rese]ntement p[ar]dev[er]s vous mon nepveu et scelleur de Tournay, maistre pierre choulx, porteur de cestes. Je vous prie que a tout ce quil vous dira et requerra ceste fois de ma part vous plaist adiouster plain[emen]t foy et credance com[m]e a moy mesmes et emploier de tout v[ost]re povoir ainsi q[ue] en vous en ay ma p[ar]faicte et singuliere consiance. Et s'aucune chos[e] vous plaist q[ue] Je puisse, signifiez le moy et Je le feray de bon cuer et volentiere. Treschier s[eigneur] bon amy, N[ost]re S[eigneur] soit garde de vous. Escript a Saint omer le xx<sup>e</sup> Jour de mars.

J. Evesque de tournay v[ost]re [=Guillaume Fillastre]

Dorso: A mon treschier et bon ami bernard de portinarij m[er]chant demourant A bruges

#### filza 45, doc. 73 [12 July 1491]

Chier et ame cousin Nous enuoions p[rese]ntement pardela n[ost]re lame et feal escuier descuierie ordinaire peron de bacher s[eigneu]r de bois de vesde. Et lui avons donne charge de vous dire et communiquer aucunes choses de par nous. Si vous prions que le vueillez croire et adjouster soy ace qui vous dira Com[m]e a n[ost]re propre personne. Et vous nous ferez tressingulier plaisir. Et chier et ame cousin n[ost]re seigneur vous ayet en sa garde. Donne a paris le 12 Jour de Jullet. Charles. [signature of notary]

Dorso: N[ost]re cher et ame cousin Le Seigneur pierre de medecis [different scribe:] 1491 A di 26 di luglio [...]

#### filza 47, doc. 34 [14 April 1492]

Cher cousin et bon amy. Nous avons p[rese]ntement sceu le trespas de feu n[ost]re cousin v[ost]re pere duquel il nous a despleu et desplaist autant que de personnage qui piera morue, tant pour lamour que luy portions que pour le bien et utilite de la ville et cite de florence Laquelle luy et ses predecesseurs ont grandement et saignement conduite au gre et plaisir de nous et au bien dicelle. Et avec ce nous ont fait plusieurs bons grans s[er]juices et plaisirs. Lesquelz nous navons point obliez. Mais ce sont choses qui soyians ad mengneus dont se fault contenter avecques dieu et le plus gracieusement que faire se peult les cudurer et porter. Et Pour ce que nous sommes certains que de v[ost]re part desirez faire a samblable et ensuyr les bonnes con[di]c[i]ons de vosd[is] predecesseurs, Nous vous poions tres acerter que ainsi le vueillez faire. Car nous

sommes bien deliberez de vous ayder et porter y tous voz affaires et donner toute faveur po[ur] la conservation et entretenement de v[ost]re estat, Ainsi que plusampleme[n]t serez Inferme par n[ost]re lame et feal Escuier descuierie Peron de bacher. Lequel nous envoyons pardela. Et au surplus se vous mez de quelque chose affaire de nous faictes le nous savoir et nous le ferons de bien bon cueur, Dieu aidans. Cher cousin et bon amy Auquel nous prions vous avoir en sa garde. Donne A Paris le 14me Jour davril. Charles. [signature of notary]  
Dorso: N[ost]re cher cousin et bon amy Pierre de medecis [another hand:] A di 25 daprili [...]

**filza 47, doc. 39** [21 April 1494]

Charles par la grace de dieu Roy de france. Trescher et grant amy. Nous enuoions p[rese]ntement pardela n[ost]re cher et feal cousin conseil[e]r et chambellan ordinaire. Le f[rer]e daubigny ch[ance]ll[ie]r de n[ost]re ordre et noz amez et feaulx conseillers Maistres denys de bidant g[e]n[er]al de noz finances, Jehan matheron, ch[ance]ll[ie]r, grant president de prouence, et peron de bascher, n[ost]re maistre dostel ausquelz ent[re] autres leurs charges leur avons expressement ordonne vous dire et declare aucunes choses qui tresfort nous touchent. Si vous prions que ces vueillez croire de ce quilz vous diront de n[ost]re part vous advisant que quant vous serez et demourerez tel envers nous que nous avons tousiours espere nous demeurerons de nostre couste et volente de faire pour vous en maniere que congnoistiez par effect que nous desirons le bien prosperite et accroissement de v[ost]re estat et bien. Trescher et grant amy n[ost]re seigneur vous ait en sa garde. Escript a lyon le 21 Jour davril. Charles. [signature of notary]

Dorso: n[ost]re trescher cousin et grant amy pierre de medecis

**filza 110, doc. 75** [undated]

Mon cousin tentvoye le gentilhom[m]e p[rese]nt porteur, le baron de loc, devers vous pour aucune chose que luy ay donne charge vous dire. Je vous prit le croire. Et me faire scavoir p[ar] luy vo[st]re bon voulloir et feaute, dieu, mon Cousin, qui vous douit ce que desirez. Escript A millan le 15me Jour de fevrier.

v[ost]re cousin

Charles

Dorso: A Mons[ieu]r mon cousin mons[ieu]r Le magnificque Laurence

© Barbara Haggh, 21 October 2004. All rights reserved.